

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-441

présenté par
Mme Caroit, M. Frédéric Petit, M. Bordat, M. Abad, M. Ledoux et Mme Lakrafi

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.